

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 11

Séance du 15 novembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 09/11/2023
Date de transmission : 21/11/2023
Date de mise en ligne : 22/11/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WILHELM Mathieu, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme CAZES Hélène, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. FERON Jules), Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KASTLER André (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

14^{ème} QUESTION

Convention relative au réaménagement d'un itinéraire cyclable reliant HABSHEIM, DIETWILLER et SCHLIERBACH phase 1 - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure (DELIBERATION n°2023-161)

Un maillon du tronçon de l'Eurovéloroute des fleuves n° 5 « via Romea Francigena », situé le long de la RD 201 sur les bans communaux des Communes d'HABSHEIM, de DIETWILLER et de SCHLIERBACH, reste à réaliser en site propre pour sécuriser la circulation des modes doux.

Cet itinéraire, inscrit au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables, est également porté par Mulhouse Alsace Agglomération pour les communes de HABSHEIM et DIETWILLER et par Saint-Louis Agglomération pour la commune de SCHLIERBACH au titre de leurs compétences respectives en matière de mobilités.

Ces collectivités, avec la Collectivité européenne d'Alsace, sont ainsi co-maîtres d'ouvrage de l'opération.

Toutefois, afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains de l'opération, les parties ont souhaité recourir par convention, au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage conformément à l'article L 2422-12 du Code de la commande publique. Le maître d'ouvrage désigné exerce alors la fonction de maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée, et assure toutes les attributions et responsabilités attachées à cette fonction.

La Collectivité européenne d'Alsace, maître d'ouvrage désigné, réalisera ainsi l'aménagement de la piste cyclable bidirectionnelle sur une longueur d'environ 2990 ml.

Le tracé sera découpé en 2 phases :

- Phase 1 : sortie d'agglomération d'HABSHEIM - rue de Saint Barbe à SCHLIERBACH
- Phase 2 : rue Sainte Barbe à SCHLIERBACH – RD6bis à SCHLIERBACH

La convention vise également à déterminer les modalités financières de l'opération et de gestion ultérieure de l'ouvrage.

Le coût estimatif de cette phase 1 s'élève à 1 113 800 € HT. La participation financière de Saint-Louis Agglomération à cette première phase s'élève à 0,16% soit 1 782,08 € HT. Compte-tenu du faible montant de cette participation, le versement de celle-ci sera imputé sur les coûts relatifs à la phase 2 des travaux.

Concernant les modalités de gestion ultérieure, la Collectivité Européenne d'Alsace assurera l'entretien des parties hors agglomération et les communes assureront l'entretien des parties en agglomération.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modalités de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 novembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

